



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1999/2/Add.10
10 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
Session de 1999
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES RAPPORTS QUADRIENNAUX PRÉSENTÉS PAR DES
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU
STATUT CONSULTATIF GÉNÉRAL OU SPÉCIAL AUPRÈS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Rapports quadriennaux, 1994-1997, présentés par l'intermédiaire
du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31
du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Coalition contre la traite des femmes	3
2. Fédération internationale des centres sociaux et communautaires .	5
3. Fédération internationale des assistants sociaux	7
4. Fédération internationale des femmes juristes	13
5. International institute for non-aligned studies	15
6. Institut international des sciences administratives	19
7. Association du droit international	23
8. Ligue internationale des droits de l'homme	26
9. Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples	28

TABLE DES MATIÈRES (suite)

10.	Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	32
11.	Organisation internationale des employeurs	35
12.	Union internationale des transports routiers	38

1. COALITION CONTRE LA TRAITE DES FEMMES

(Statut consultatif spécial, accordé en 1989)

La Coalition contre la traite des femmes est à la fois un réseau international et une organisation non gouvernementale qui milite pour les droits fondamentaux de la femme. Fondée en 1988, elle intervient au niveau international pour attirer l'attention sur toutes les formes d'exploitation sexuelle, notamment la traite des êtres humains, la prostitution, la pornographie, le tourisme sexuel et la vente d'épouses par correspondance.

Elle a pour but de collaborer avec les responsables politiques nationaux et internationaux et les défenseurs des droits des femmes et des droits de l'homme, pour faire valoir le droit fondamental des femmes de ne pas être exploitées sexuellement. Avec le soutien de l'UNESCO, elle a rédigé et est en train de diffuser un projet de convention contre l'exploitation sexuelle. Ses représentants témoignent devant les organes politiques et législatifs nationaux et divers comités de l'ONU et font office de consultants auprès des groupements gouvernementaux et non gouvernementaux qui rédigent de nouvelles lois contre toutes les formes d'exploitation sexuelle. Elle sert aussi de centre d'échange d'informations et de documentation sur les violations des droits fondamentaux de la femme.

La Coalition est une organisation-cadre qui, à la fois, met en oeuvre des programmes et reçoit des directives de ses coalitions régionales situées en Afrique, en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie, en Australie et en Europe. Depuis 1994, des réseaux régionaux ont été ajoutés en Amérique latine, en Afrique et en Australie. Le nombre d'organisations affiliées à la Coalition est actuellement supérieur à 500.

Entre 1994 et 1997, la Coalition a pris une part active à toute une série de réunions d'ONG et de réunions gouvernementales en rapport avec les conférences et réunions des Nations Unies. Elle assiste régulièrement aux réunions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de la Commission de la condition de la femme qui ont lieu en janvier et mars de chaque année à New York. En 1994, la présidente du Conseil d'administration de la Coalition, Aurora Javate de Dios, a été nommée représentante officielle du Gouvernement philippin auprès du Comité, dont elle est devenue rapporteur en 1997. La Coalition envoie aussi une représentante à la réunion de la Commission des droits de l'homme et de son Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage à Genève. De 1995 à 1997, elle a aussi participé régulièrement aux réunions du Comité des ONG pour les droits de l'enfant à Genève, où sa représentante a pris une part active aux groupes de travail sur le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi qu'au sous-groupe sur les enfants dans les conflits armés.

En 1994 et 1995, la Coalition a participé activement à la mise en place d'un accord historique entre les Philippines et la Belgique, destiné à lutter contre la traite des femmes. Ce premier accord bilatéral contre le commerce sexuel des femmes à l'échelle mondiale a permis d'engager des ressources considérables pour des initiatives juridiques et des programmes de recherche, d'éducation et de services sociaux visant à faire disparaître la traite et la prostitution des femmes.

Durant cette période, la Coalition a remis un rapport au Rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes, en réponse à son rapport préliminaire de 1995, qui portait sur le commerce sexuel et la prostitution, entre autres aspects de la violence à l'égard des femmes. En septembre 1995, quatre représentantes de la Coalition ont rencontré le Rapporteur spécial, Madame Coomaraswamy, à Beijing pour débattre avec elle des préoccupations de la Coalition.

Les activités menées par la Coalition avec d'autres ONG dotées du statut consultatif ont continué de se développer. En 1994, la Coalition s'est jointe à la Fédération abolitionniste internationale pour la tenue de son trente et unième congrès international à Bucarest. Organisé en collaboration avec 17 groupes de femmes roumaines, ce congrès a été l'une des premières réunions de l'Europe orientale sur l'exploitation sexuelle massive des femmes et des jeunes filles d'Europe orientale. Les activités de la Coalition ont bénéficié des activités coordonnées qu'elle a menées avec d'autres ONG dotées du statut consultatif, telles que la Fédération internationale des droits de l'homme et le Mouvement du tiers monde contre l'exploitation des femmes. En préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, elle a participé à une réunion internationale d'experts sur la violence, l'exploitation sexuelle des êtres humains et l'action internationale, qui s'est tenue à Séoul en juin 1995. Composée de 30 experts et observateurs de chacune des régions du monde, cette réunion était organisée par l'Institut coréen pour la promotion de la femme et l'UNESCO.

Le projet essentiel de la Coalition en 1995 a porté sur la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing. La Coalition a réuni là-bas de nombreuses autres ONG d'Amérique latine, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Nord et d'Europe pour participer à son forum d'ONG d'une journée, financé par l'UNESCO. Parmi les intervenants, il y a eu des représentants d'ONG du Chili, du Japon, de la Tunisie, des Philippines, de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, du Canada, de la Belgique, de la France, du Mali et du Venezuela. Ce forum, qui a réuni plus de 300 personnes, était intitulé "L'exploitation sexuelle dans le monde : traite des êtres humains, tourisme sexuel et prostitution, une crise mondiale qui touche les droits de la personne". La Coalition a aussi été accréditée pour assister à la Conférence, où elle a fait pression auprès des représentants officiels en faveur de la nouvelle convention.

En mars 1996, une représentante de la Coalition s'est adressée à une conférence organisée à Paris conjointement par l'UNESCO et le Gouvernement français, sur le thème de la violence à l'égard des femmes dans le monde. Conférence de formation pour les fonctionnaires français chargés de la législation, de la politique générale et des types d'intervention contre la violence à l'égard des femmes, cette manifestation a été décisive pour les activités de la Coalition.

Le mois suivant, des représentantes de la Coalition ont assisté à Brasilia à un séminaire contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents dans les Amériques, organisé sous l'égide de l'UNICEF, en préparation de la réunion contre l'exploitation sexuelle des enfants qui devait se tenir à Stockholm en août 1996. Cinq représentantes de la Coalition ont ensuite assisté au Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, qui s'est tenu en Suède sous l'égide de l'UNICEF, du mouvement

visant à mettre fin à la prostitution des enfants dans le tourisme asiatique et du Comité des ONG pour les droits de l'enfant, en coopération avec le Gouvernement suédois.

En décembre 1996, la codirectrice de la Coalition, Dorchen Leidholdt, et une femme qui a survécu à l'industrie du sexe se sont adressées à une séance spéciale de l'Assemblée générale destinée à commémorer l'abolition de l'esclavage et l'adoption d'une résolution contre la traite des femmes et des petites filles. La Coalition, qui était la seule ONG à prendre la parole à cette séance, avait fait en sorte que, pour la première fois, une femme ayant survécu à la traite et à la prostitution s'adresse à l'Assemblée tout entière. Toujours en décembre 1996, la Coalition a organisé, en partenariat avec l'Internationale des systèmes d'information et de documentation sur les droits de la personne, un cours de formation de 10 jours sur le traitement et la gestion de l'information relative aux droits de l'homme, à l'intention de 18 femmes de 13 pays asiatiques.

En mai 1997, deux représentantes de la Coalition ont assisté à une réunion du Département d'État et du Département de la justice des États-Unis sur la traite des êtres humains à partir de la Fédération de Russie, qui s'est tenue à Washington. La Coalition a également mis en place un vaste centre de documentation en ligne et lancé l'un des premiers projets de recherche destinés à établir comment les nouvelles technologies, et surtout Internet, sont utilisés pour la traite des femmes et des enfants.

D'importantes lois nationales sur la prostitution et la violence à l'égard des femmes en vigueur en Suède et au Venezuela reposent sur les principes et les termes du projet de convention contre l'exploitation sexuelle élaboré par la Coalition. Dans ces deux pays, la Coalition a été très présente ou a eu des consultations avec de hauts représentants du Gouvernement afin d'influer sur le résultat des nouvelles lois et politiques nationales.

2. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CENTRES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

(Statut consultatif général, accordé en 1998)

La Fédération internationale des centres sociaux et communautaires est une organisation internationale fondée en juillet 1926. Elle n'est affiliée à aucune ONG déjà dotée du statut consultatif.

La Fédération est une association bénévole composée d'organisations polyvalentes à base communautaire qui visent à renforcer le rôle des collectivités dans la société. Le nombre de ses membres a fortement augmenté au cours des quatre dernières années. Elle représente aujourd'hui plus de 4 500 organisations locales, allant de petits groupes d'entraide à de vastes organismes employant plus de 200 personnes, qui interviennent activement pour répondre à tout l'éventail des besoins sociaux, économiques, culturels, éducatifs et environnementaux de leur communauté. Elle a des membres dans 44 pays, dont presque tous les pays d'Europe orientale et pays en transition. Elle comprend des membres à part entière, qui sont des fédérations et associations nationales de centres sociaux et communautaires ou d'organismes similaires, dont 15 fédérations nationales représentant environ 14 millions de personnes dans 12 pays, et 4 fédérations régionales et locales représentant

/...

chacune au moins 40 organisations locales. Les membres affiliés sont des centres sociaux et communautaires ou des organismes similaires. La Fédération comprend en outre des sociétés associées qui ne sont pas nécessairement polyvalentes mais qui interviennent dans certains de ses domaines d'activité et veulent lui apporter un soutien. Elle encourage aussi les particuliers qui s'intéressent à ses activités et veulent les soutenir à adhérer à titre individuel (sans droit de vote).

Depuis qu'elle a présenté son précédent rapport quadriennal, la Fédération a profondément modifié sa structure et ses méthodes de travail. Son siège est toujours à Londres, mais elle est maintenant enregistrée comme société sans but lucratif dans l'État de New York et a des bureaux régionaux à Berlin (pour l'Europe), à New York (pour les Amériques) et en Israël (pour le Moyen-Orient, l'Extrême-Orient et l'Afrique). Un conseil d'administration (et non plus un comité) détermine sa politique et donne des orientations au directeur exécutif (précédemment secrétaire général). Une assemblée générale, qui se réunit tous les deux ans, élit le Conseil et fixe les priorités du programme pour les deux années à venir. La dernière assemblée a eu lieu à Helsinki du 10 au 15 juin 1996, et la prochaine se tiendra en Israël en décembre 1998, où un nouveau conseil d'administration et un nouveau bureau seront élus. Les membres du bureau sont actuellement les suivants :

Président : Emily Menlo Marks, United Neighborhood Houses of New York;
Directeur exécutif : John Matthews, Bassac, Londres;
Vice-Président pour les Amériques : Bernard Wohl, Goddard Riverside Community Center, New York;
Vice-Président pour l'Europe : Martine Egele, Fédération de France, Strasbourg;
Vice-Président pour le Moyen-Orient, l'Asie et l'Afrique : Yaron Sokolov, Association of Community Centers, Jérusalem;
Trésorier : Brian Smith, Woodgreen Community Center, Toronto;
Secrétaire : Niko De Jong, De Twern, Tilburg, Pays-Bas.

Outre les réunions du Conseil d'administration et les conférences spéciales qui ont lieu en même temps, la Fédération réunit chaque trimestre son groupe européen (composé de représentants de presque tous les pays d'Europe orientale et pays en transition ainsi que de la plupart des membres d'Europe occidentale), et chaque année son groupe américain. Un groupe africain est en cours de formation. Les sources de financement n'ont guère changé : cotisations des adhérents, dons provenant de fondations, legs, prêts et contributions personnelles. Les gouvernements de plusieurs pays, dont l'Allemagne, le Canada, les Pays-Bas, la Suède, ont fait des contributions en espèces et en nature pour couvrir les dépenses liées aux séminaires, ateliers et conférences régionaux et internationaux.

La Fédération a pour but de favoriser la coopération entre les organisations communautaires de différents pays et de représenter leurs intérêts divers, grâce par exemple à son statut consultatif auprès du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et auprès du Conseil de l'Europe, ainsi qu'à sa participation au programme européen de lutte contre la pauvreté. Les priorités de son programme pour les deux ans à venir portent sur l'organisation et le partenariat communautaires, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des jeunes.

La Fédération a participé à toutes les sessions tenues par le Conseil et ses organes subsidiaires entre 1994 et 1997, ainsi qu'aux réunions des comités préparatoires des grandes conférences convoquées récemment par l'ONU. Dans presque tous les cas, elle a présenté des déclarations écrites et a été autorisée à prendre la parole en séance plénière et lors des séances des groupes de travail. Au cours des quatre dernières années, dans le cadre des actions faisant suite aux conférences, elle a joué un rôle actif dans les travaux des organes suivants : Commission du développement durable, Commission du développement social, Commission de la condition de la femme, Commission de la population et du développement, Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales, et Commission des droits de l'homme. En 1998, elle a envoyé un expert des migrations à un Colloque technique sur les migrations internationales et le développement, et un représentant des jeunes à la Conférence des ministres de la jeunesse qui s'est tenue récemment à Lisbonne. Elle a joué un rôle actif à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui a fait le bilan de la mise en oeuvre d'Action 21. Elle a participé aux réunions régionales des Nations Unies et fait office de consultant auprès de diverses entités de l'ONU, dont le Secrétariat, l'UNICEF, UNIFEM et diverses institutions spécialisées.

La Fédération collabore avec la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) et bon nombre de ses comités, sur des questions de fond aussi bien que de procédure telles que la représentation des ONG dans les activités de l'ONU. Elle fait partie du Conseil d'administration de la Conférence, et l'un de ses représentants préside le Comité du développement social de cette dernière, ainsi que le Groupe du développement social, qui soulève des questions sociales lors des réunions de la Commission du développement durable. Le Comité du développement social a organisé des séances d'information quotidiennes lors de la session que la Commission du développement social a tenue en 1997.

Aux niveaux national et local, la Fédération, par le biais des organisations qui en sont membres, fournit et suit des programmes de services sociaux et agit pour l'amélioration de la vie dans les quartiers, le logement, l'amélioration de l'assainissement et de la santé publique, les services médicaux locaux, les soins infirmiers, la santé physique et mentale, l'éducation, l'emploi, les gardes de jour pour les enfants et les adultes, les arts et les loisirs.

La Fédération soutient les activités des organisations membres en élaborant des projets de coopération internationale, en offrant des conseils et des informations pratiques, en organisant des cours de formation et des échanges, en aidant à évaluer les besoins et les réalisations et en se faisant le porte-parole des intérêts et des préoccupations des organisations.

3. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSISTANTS SOCIAUX

(Statut consultatif spécial, accordé en 1959)

Depuis son dernier rapport quadriennal présenté en juin 1994, la Fédération internationale des assistants sociaux (FIAS) a porté à 61 le nombre de ses membres, qui sont des associations nationales de travailleurs sociaux répartis

/...

dans l'ensemble du monde, comptant au total plus de 430 000 travailleurs sociaux comme adhérents. On trouvera ci-après une répartition géographique des membres. La FIAS a été fondée en 1956, mais son origine remonte à 1928. Son financement est essentiellement assuré par les cotisations des membres (83 %), auxquelles s'ajoutent des recettes provenant de conférences ainsi que des contributions de particuliers, principalement des travailleurs sociaux.

Les quatre buts principaux de la FIAS sont les suivants :

a) Promouvoir l'action sociale en tant que profession par la coopération et l'action sur une base internationale, surtout en ce qui concerne les valeurs professionnelles, les normes, l'éthique, les droits de l'homme, la reconnaissance, la formation et les conditions de travail;

b) Favoriser la création d'associations nationales de travailleurs sociaux et aider les travailleurs sociaux à participer à la planification sociale et à la formulation des politiques sociales aux niveaux national et international;

c) Encourager et faciliter les contacts entre travailleurs sociaux de tous les pays et offrir des moyens de discussion et d'échange d'idées grâce à des réunions, des voyages d'étude, des projets de recherche, des échanges, des publications et d'autres méthodes de communication;

d) Présenter le point de vue de la profession au niveau international en instaurant et en maintenant des relations avec les organisations internationales, gouvernementales ou bénévoles qui agissent dans le cadre de programmes de planification sociale, de développement social, d'action sociale et d'aide sociale ou s'intéressent à ces programmes.

Droits de l'homme

La FIAS a accentué son engagement à l'égard de la protection et de la promotion des droits de l'homme, non seulement par les travaux de sa propre commission des droits de l'homme, qui intervient au nom des travailleurs sociaux et d'autres personnes persécutés et emprisonnés, mais aussi par son étroite coopération avec le Centre pour les droits de l'homme de l'ONU à Genève. Cette coopération a donné lieu à l'élaboration d'un manuel à l'usage des écoles de service social et de la profession, intitulé Teaching and Learning about Human Rights, qui a été publié par le Centre pour les droits de l'homme en 1992. Ce manuel est largement distribué aux travailleurs sociaux et aux établissements d'enseignement dans le monde. Il a aussi été utilisé lors de nombreux ateliers et conférences. Une suite, consacrée à la Convention relative aux droits de l'enfant et au service social, est en préparation, avec la coopération du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. La FIAS travaille également, avec un soutien financier de l'UNICEF et de l'Union européenne, à un manuel sur des stratégies sociales efficaces de lutte contre l'exploitation sexuelle, destiné aux professionnels, qui s'inscrit dans la suite donnée au Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (Stockholm, août 1996). Elle est en outre accréditée auprès de la Commission des droits de l'homme, dont elle suit les sessions. Plusieurs déclarations de la Commission ont été publiées.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies

Durant la période 1994-1997, la FIAS a continué à organiser sa coopération avec l'ONU grâce à un réseau de représentants à Genève, New York et Vienne. L'une des tâches les plus importantes de ces représentants est d'informer les membres des initiatives, programmes et projets de l'ONU afin de sensibiliser les travailleurs sociaux dans le monde et de les inciter ainsi à mettre en oeuvre des changements. Les documents qu'elle reçoit de l'ONU au sujet de divers pays sont également distribués aux associations membres, afin qu'elles soient tenues au courant des activités de l'Organisation. Chaque année, une équipe de représentants de la FIAS invite des travailleurs sociaux de New York et d'ailleurs à la Journée du service social qui a lieu au Siège de l'ONU. Cette journée est consacrée à un thème se rapportant au service social et aux activités de l'ONU. Depuis le début des préparatifs de l'Année internationale des personnes âgées en 1999, le principal représentant de la FIAS à New York s'emploie plus particulièrement à planifier et à tenir des réunions, tant à New York qu'ailleurs dans le monde. La FIAS prend également une part active aux conférences annuelles du Département de l'information pour les ONG.

Voici quelques points forts de cette coopération durant la période quadriennale :

1994

- a) La FIAS a participé à la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire;
- b) Elle s'est adressée à la deuxième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (New York, 22 août-2 septembre);
- c) Elle a diffusé à ses membres des informations sur l'Année internationale de la famille et a participé aux activités s'y rapportant, notamment à Vienne. Elle a été nommée "marraine" de l'Année par le Coordonnateur;

1995

- d) Elle a organisé une conférence sur les droits de l'homme et le développement à Manille, avec l'appui du Centre pour les droits de l'homme de Genève. Une déclaration du Haut Commissaire aux droits de l'homme, José Ayala-Lasso, a été lue à cette occasion; il y était dit que les travailleurs sociaux peuvent influencer sur la situation relative aux droits de l'homme. Cette manifestation a réuni quelque 150 travailleurs sociaux et défenseurs des droits de l'homme de l'ensemble de l'Asie et du Pacifique, qui ont échangé des vues à partir du manuel mentionné ci-dessus;
- e) Elle a pris une part active aux préparatifs des ONG en vue du Sommet mondial pour le développement social, auquel elle a participé. Elle a largement distribué, y compris aux délégations nationales présente à ce sommet, un numéro spécial de son bulletin consacré au service social et aux questions fondamentales abordées par le Sommet, à savoir la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale. Le Président de la FIAS s'est adressé à la Commission principale. Les associations membres ont été informées à ce sujet;

/...

f) Elle a participé à une délégation présente à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing;

g) Son représentant principal à l'ONU à Genève a été élu Président du Comité d'ONG auprès de l'UNICEF;

h) Elle a diffusé à ses membres des informations sur l'Année internationale de la tolérance;

1996

i) Elle a diffusé à ses membres des informations sur l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté;

j) Elle a participé à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui s'est tenue à Istanbul;

1997

k) Elle a attiré l'attention, dans son bulletin, sur les publications de l'UNICEF et les réformes entreprises à l'ONU.

Bulletin d'information destiné aux travailleurs sociaux dans le monde

La FIAS continue à informer ses membres et d'autres lecteurs au sujet des activités et initiatives de l'ONU grâce à son bulletin, qui paraît trois fois par an. Chaque numéro contient des nouvelles sur l'Organisation. Le bulletin est envoyé à de nombreux bureaux des Nations Unies, notamment la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales. Un numéro spécial a été consacré au Sommet mondial pour le développement social; il portait sur la contribution du service social aux trois domaines essentiels du Sommet : la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale.

Conférences axées sur les initiatives des Nations Unies

Les conférences mondiales de la Fédération destinées aux travailleurs sociaux sont toujours axées sur plusieurs sujets en rapport avec les initiatives des Nations Unies (celle de 1994, qui a eu lieu à Colombo, a porté sur le règlement des conflits et la politique familiale, et celle de 1996, qui a eu lieu à Hong Kong (région administrative spéciale de Chine), a porté sur le développement social). Les séminaires régionaux sont également centrés sur des domaines liés aux différents programmes des Nations Unies, tels que les droits de l'homme et l'exclusion (Lisbonne, 1995), le partenariat dans la société civile (Christchurch, 1995), le changement social, l'appartenance ethnique et les migrations (Dublin, 1997), et l'intégration sociale (Bangkok, 1997). Les conférences ont réuni plus de 3 500 participants.

En 1995, la FIAS a aussi approuvé la tenue à Copenhague d'une conférence internationale sur le travail social consacrée au thème suivant : "Le VIH/SIDA : conditions de vie, droits de l'homme et éthique".

Distribution de notes d'information

Durant la période 1994-1997, la FIAS a continué à distribuer ses notes d'information internationales, qui ont par exemple porté sur les sujets suivants : aide à l'enfance, personnes âgées, santé, VIH/SIDA, droits de l'homme, migrations, paix et désarmement, protection des renseignements personnels, réfugiés, communautés rurales, entraide, jeunes, et promotion de la femme. Ces notes, qui visent à favoriser le développement social au niveau mondial, s'inspirent en partie de documents des Nations Unies.

Répartition géographique des membres^a

<u>Pays ou zone de l'association membre</u>	<u>Nombre de membres</u>
Albanie	60
Allemagne	5 000
Antilles néerlandaises	70
Argentine	14 000
Australie	5 390
Autriche	1 565
Bahreïn	30
Bélarus	50
Belgique	800
Bénin	307
Bolivie	150
Brésil	57 000
Bulgarie	290
Canada	13 000
Chili	1 349
Chine	300
Chypre	100
Colombie	1 200
Danemark	34 858
Égypte	33 000
Espagne	15 631
États-Unis	154 091
Ex-République yougoslave de Macédoine	2 000
Fédération de Russie	4 960

Finlande	10 455
France	1 300
Ghana	350
Grèce	1 500
Hong Kong (région administrative spéciale de Chine)	831
Hongrie	220
Irlande	520
Islande	180
Israël	5 000
Italie	2 500
Japon	6 053
Koweït	290
Lettonie	25
Luxembourg	360
Malaisie	65
Malte	35
Maurice	51
Nicaragua	300
Nigéria	1 500
Norvège	15 439
Nouvelle-Zélande	1 122
Ouganda	300
Pays-Bas	2 660
Philippines	1 869
Pologne	2 000
Portugal	1 200
République tchèque	541
République-Unie de Tanzanie	250
Roumanie	612
Royaume-Uni	7 569
Singapour	145
Sri Lanka	410

Suède	20 675
Suisse	2 398
Thaïlande	300
Ukraine	452
Zimbabwe	179

^a Sur la base des associations.

4. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES JURISTES

(Statut consultatif spécial, accordé en 1954)

La Fédération internationale des femmes juristes a été constituée en 1944 à Mexico avec les objectifs suivants : promouvoir les buts et principes de l'ONU sous leurs aspects juridiques et sociaux; instaurer des relations internationales amicales fondées sur l'égalité et le respect mutuel de tous les individus; encourager l'étude du droit comparé; et améliorer et promouvoir le bien-être des femmes et des enfants.

La Fédération compte des membres et des affiliés dans 80 pays et tient un congrès international tous les deux ans dans le pays de la présidente en exercice, avec une rotation entre les cinq régions du monde. Elle publie tous les deux ans un recueil d'articles sur des questions juridiques et humanistes, et deux à quatre fois par an un bulletin.

Elle a enregistré son plus fort développement en Afrique (voir le dernier rapport quadriennal), où ses membres, fer de lance des efforts en matière de droit humanitaire, ont accompli un travail exceptionnel et continuent d'agir héroïquement pour que les femmes et les enfants obtiennent des droits et que ces droits soient protégés. Lors d'une réunion de la Commission de la condition de la femme, les gouvernements des pays africains ont reconnu l'oeuvre efficace et bénéfique de la Fédération en Afrique et lui ont rendu hommage. Conformément aux buts exprimés dans les statuts, les représentantes de la Fédération sont surtout intervenues dans les domaines des droits fondamentaux, des femmes et des enfants, de la santé mentale et de la toxicomanie. Des membres de la Fédération ont assisté à la Conférence internationale sur la population et le développement, au Sommet mondial pour le développement social, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), ainsi qu'à leurs préparatifs. S'appuyant sur leurs compétences juridiques, elles ont élaboré des projets de résolution, participé aux ateliers et aux conférences-débats, animé des groupes, présenté des déclarations écrites et orales à chacune de ces manifestations et proposé des concepts qui ont été incorporés aux documents des Nations Unies. L'activité la plus intense a été la coopération avec la Division de la promotion de la femme. Au cours des quatre années qui ont précédé la Conférence de Beijing, les membres de la Fédération ont dirigé et animé le groupe de travail sur le partenariat entre les femmes et les hommes pour l'égalité, organisé des séminaires, réunions et débats, réalisé des publications et participé aux préparatifs, de sorte que les formulations et les concepts qu'elles ont proposés ont été incorporés dans la Déclaration de Beijing.

/...

Les membres de la Fédération ont proposé et organisé des consultations de plusieurs jours avant les réunions de la Commission de la condition de la femme, ce qui a permis aux directeurs et aux représentants d'organes et organismes de l'ONU tels que l'UNICEF, la Division de la promotion de la femme, UNIFEM et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme de s'adresser à plus d'un millier de représentants du monde entier et de leur donner des informations sur les questions à résoudre et les buts et réalisations de ces organes et organismes. Ces activités ont eu lieu en coopération avec l'UNICEF, où les membres de la Fédération sont intervenues sur les questions relatives aux petites filles, aidant à élaborer des résolutions et à organiser des ateliers, des groupes et des débats d'experts. Elles ont par exemple collaboré avec le Centre pour les droits de l'homme, publiant des rapports et des interventions sur le problème des enfants enlevés, et ont participé à la réunion du groupe d'experts sur les adolescentes.

Les membres de la Fédération ont ainsi organisé en 1996 à la Commission de la condition de la femme un groupe sur la question du partage des responsabilités, où elles ont élaboré un projet de résolution qui a été accepté par le groupe d'experts chargé de cette question, puis repris presque intégralement par celui-ci dans les conclusions qu'il a formulées pour adoption par le Conseil économique et social. Elles ont collaboré avec l'Organisation mondiale de la santé, surtout dans le domaine de la santé mentale, élaborant des déclarations et tenant des conférences afin que cette question soit prise en considération dans tous les secteurs d'action de l'ONU. La Fédération a organisé la Journée mondiale de la santé mentale, ainsi que des forums, tables rondes et groupes de discussion, et a élaboré des textes de résolution et d'intervention pour examen par la Commission de la condition de la femme, la Commission des droits de l'homme, la Commission des stupéfiants et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Elle a participé aux consultations de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme, surtout à propos de la question de la pauvreté. Elle a pris part aux travaux de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) relatifs à la réforme de l'ONU et aux tables rondes avec les fonctionnaires des Nations Unies et les représentants des gouvernements, et a rédigé des déclarations écrites et orales.

Les membres de la Fédération agissent depuis longtemps dans le domaine des stupéfiants. Elles ont aidé à préparer les conférences des Nations Unies relatives à la jeunesse et aux sports ainsi qu'à la réduction de la demande et y ont participé, et elles ont organisé des débats sur des questions liées à la santé mentale et aux stupéfiants.

Elles ont été à l'avant-garde des questions de santé pour les femmes, comme par exemple au Kenya, où elles ont surtout milité pour que la mutilation génitale des femmes soit supprimée et pour que des progrès soient faits en ce qui concerne le mariage des enfants, la mortalité due à la grossesse précoce, l'amélioration des conditions sanitaires et le droit de garde et de propriété pour les femmes.

Les membres de la Fédération ont aidé à organiser les réunions internationales annuelles du Département de l'information pour 1995, 1996 et 1997. Elles ont fait venir des intervenants et organisé des ateliers. Elles

ont aussi participé à des sessions d'orientation et à des réunions d'information.

La Fédération a tenu des réunions régionales en Europe, en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie sur des questions touchant les droits fondamentaux et le statut juridique des femmes et des enfants. Ses membres rédigent des rapports sur ces questions dans leur pays et se concertent sur la promulgation de lois et la promotion de pratiques qui permettent aux individus de mener une vie décente, saine et épanouissante.

La Fédération est fière de compter parmi ses membres quelques-unes des grandes dirigeantes du monde, dont certaines ont été ses présidentes : Angie Brooks, du Libéria, deuxième femme à présider l'Assemblée générale des Nations Unies; Mehranguiz Manoutchehrian, de l'Iran, qui a reçu en 1968 l'une des six récompenses remises par l'ONU dans le domaine des droits de l'homme; Helvi Sipila, de la Finlande, première femme à occuper le poste de Sous-Secrétaire général à l'ONU; et Dame Eugenia Charles, ex-Premier Ministre de la Dominique. Parmi cette liste figurent aussi des juges de hautes cours, des ministres et, surtout, des personnes engagées.

5. INTERNATIONAL INSTITUTE FOR NON-ALIGNED STUDIES

(Statut consultatif général, accordé en 1993)

1993

Une délégation de quatre membres de l'International Institute for Non-Aligned Studies a participé à une réunion d'ONG ainsi qu'à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en août 1993. L'Institut a pris part, lors de la réunion, à divers débats ainsi qu'à des séminaires sur toutes sortes de sujets relatifs aux droits de l'homme. Il a aussi présenté ses publications et ses programmes dans le cadre de l'exposition organisée par les ONG à Vienne. À la Conférence, il a présenté une communication écrite sur le terrorisme et les droits de l'homme, qui a été très bien accueillie par les États Membres et par le grand nombre d'ONG présentes. Il a aussi fait des déclarations sur cette question.

1994

Une délégation de cinq membres de l'Institut a participé à la cinquantième session de la Commission des droits de l'homme, qui s'est tenue à Genève en février 1994. Elle avait à sa tête le Directeur général de l'Institut, qui a présenté, au nom de ce dernier, une déclaration sur la prévention de la discrimination et la protection des minorités et sur le Mouvement non aligné, les droits de l'homme et l'intolérance religieuse.

Une délégation de l'Institut, conduite par son Directeur général a participé, en qualité de membre invité du Mouvement non aligné, à la onzième Conférence ministérielle des pays non alignés qui s'est tenue au Caire du 31 mai au 3 juin 1994. L'Institut a ensuite publié un document intitulé "New role of the Non-Aligned Movement", rédigé sous la direction de Govind Narain Srivastava.

/...

L'Institut a envoyé une délégation de haut niveau, conduite par son Directeur général, participer à la quarante-sixième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui s'est tenue du 1er au 26 août 1994 à Genève et où les représentants ont présenté des déclarations sur les questions examinées.

1995

Une délégation de l'Institut, conduite par son Directeur général, a participé activement à la cinquante et unième session de la Commission des droits de l'homme, qui s'est tenue en mars et avril 1995. À cette occasion, les représentants de l'Institut ont présenté plusieurs déclarations sur différents points de l'ordre du jour, et notamment sur les droits économiques, sociaux et culturels, le terrorisme, les droits des minorités, les droits de l'enfant, les problèmes des immigrants et la discrimination. L'Institut a aussi organisé deux réunions d'ONG durant cette session.

Une délégation de deux membres, conduite par le Directeur général de l'Institut, a participé, en qualité de membre invité du Mouvement non aligné, à la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement non aligné, qui s'est tenue à Bandung (Indonésie) du 25 au 27 avril 1995.

Une délégation de haut niveau de l'Institut, conduite par son Directeur général, a participé à la quarante-septième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui s'est tenue du 31 juillet au 25 août 1995 à Genève. Elle a présenté 10 déclarations sur différents points de l'ordre du jour et pris des contacts bilatéraux avec des ONG internationales de divers pays qui s'occupent des droits de l'homme et d'autres questions internationales, politiques et sociales. Une réunion a eu lieu le 21 août avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme et ses assistants spéciaux, dans le bureau de ce dernier à Genève.

Un représentant de l'Institut, M. Narinder Berry, a participé à la Conférence régionale pour l'Asie de l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques qui s'est tenue à Hanoï le 26 septembre 1995. Il a présenté une communication sur l'instauration d'un ordre économique international juste et la nécessité d'une coopération Sud-Sud.

Une délégation composée du Président et du Directeur général de l'Institut a participé, en qualité de membre invité du Mouvement non aligné, à la onzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Cartagena (Colombie) du 14 au 20 octobre 1995. Deux publications de l'Institut ont été distribuées durant ce sommet.

1996

Des membres de l'Institut ont fait des déclarations sur diverses questions prioritaires devant la cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme, révélant en particulier des violations des droits de l'homme commises dans diverses parties du monde. Des représentants de l'Institut ont eu le privilège de présenter divers documents au Haut Commissaire aux droits de l'homme. L'Institut a aussi organisé des projections de films et un séminaire sur le thème "Droits de l'homme : l'Asie du Sud en question". Outre ces

activités, deux enregistrements réalisés par l'Institut ont été diffusés par la radio de Genève.

Une délégation de haut niveau de l'Institut a participé à la quarante-huitième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui s'est tenue du 5 au 30 août 1996. Elle a présenté 33 déclarations sur divers points de l'ordre du jour et a établi des contacts bilatéraux avec d'autres ONG internationales. L'Institut a aussi organisé un séminaire sur les droits de l'homme et le XXI^e siècle, qui s'est tenu le 20 août à l'Office des Nations Unies à Genève. Les participants à cette rencontre, qui a été inaugurée par le Haut Commissaire aux droits de l'homme, ont entendu des déclarations prononcées par des experts de la Sous-Commission et par le Directeur général de l'Institut.

Un représentant de l'Institut, P. C. Patanjali, a participé à la sixième session plénière du Conseil consultatif professionnel et scientifique international, qui s'est tenue du 5 au 8 octobre 1996 à Mont Blanc (Italie) sur le thème "Migration et crime, problèmes et solutions aux niveaux mondial et régional".

Une délégation de l'Institut a participé à la session de fond du Conseil économique et social en juin et juillet 1996. Elle a favorisé à cette occasion la mise en réseau des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Cette session a aussi permis à l'Institut de diffuser des connaissances et des informations utiles sur diverses activités du Conseil et de divers organismes des Nations Unies ainsi que sur le rôle des ONG dans leurs activités et programmes.

1997

Le Secrétaire de l'Institut a participé à une conférence internationale sur le thème "Conflit de civilisations ou dialogue entre cultures", où il a présenté une communication. Cette conférence, qui s'est tenue au Caire du 10 au 12 mars 1997, avait été organisée par l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, afin de célébrer le quarantième anniversaire de la solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et du Sud et de leur défense.

Une délégation de l'Institut a participé à la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme, qui s'est tenue à Genève du 10 mars au 18 avril 1997. Elle a présenté plusieurs déclarations orales et écrites sur divers sujets tels que le travail des enfants, les droits des femmes, le droit au développement, le terrorisme, le fondamentalisme et les droits des minorités. L'Institut a aussi organisé à cette occasion un séminaire sur la démocratie et les droits de l'homme, ainsi que des projections de films. Il a diffusé plus particulièrement des informations sur les questions et tendances examinées à cette session, notamment les droits économiques, sociaux et culturels, la violence à l'égard des femmes, le racisme et la discrimination raciale, les droits de l'enfant et les conflits de civilisations.

Une délégation de haut niveau de l'Institut a participé, en qualité de membre invité du Mouvement non aligné, à la douzième Réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue les 7 et 8 avril 1997 à New Delhi. Le Directeur général de l'Institut a été nommé Conseiller spécial auprès

du Comité du Mouvement non aligné chargé des recommandations. L'Institut a publié un volume contenant les documents des 35 années du Mouvement et l'a distribué à la Réunion ministérielle.

Une délégation de l'Institut a participé à la quarante-neuvième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, qui s'est tenue à Genève du 4 au 29 août 1997. L'Institut a organisé à cette occasion un séminaire sur la paix, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que des projections de films et des réunions avec des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Il a présenté plusieurs déclarations orales et écrites sur divers sujets tels que la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, le droit au développement, l'intolérance religieuse, la protection des minorités, les autochtones, le terrorisme et les droits de l'homme.

Une délégation de l'Institut a participé à la cinquantième Conférence annuelle d'ONG organisée par le Département de l'information, en coopération avec le Comité exécutif des organisations non gouvernementales, associé au Département, qui s'est tenue du 10 au 12 septembre 1997 au Siège de l'ONU à New York.

Un représentant de l'Institut a assisté à la septième session plénière du Conseil consultatif professionnel et scientifique international du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenue en septembre 1997 à Mont Blanc (Italie).

1998

Une délégation de l'Institut a participé à un séminaire sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement économique qui s'est tenu les 16 et 17 janvier 1998 à l'Église unitaire-universaliste de San Francisco. Ce séminaire avait été organisé à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'anniversaire de Martin Luther King. Le Directeur de l'Institut a présenté une communication intitulée "Gestion du terrorisme pour la démocratie et le développement".

Une délégation de haut niveau de l'Institut a participé à la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, qui s'est tenue à Genève du 16 mars au 24 avril 1998. Elle a présenté plusieurs déclarations orales et écrites sur diverses questions telles que le travail des enfants, les droits des femmes, le droit au développement, le terrorisme, le fondamentalisme et les droits des minorités. L'Institut a aussi organisé à cette occasion des séminaires et des projections de films. Les questions et tendances examinées à cette session ont notamment été les droits économiques, sociaux et culturels, la violence à l'égard des femmes, le racisme et la discrimination raciale, les droits de l'enfant et les conflits de civilisations.

6. INSTITUT INTERNATIONAL DES SCIENCES ADMINISTRATIVES

(Statut consultatif spécial, accordé en 1947)

Présentation

L'Institut international des sciences administratives (IISA) est une association internationale à but scientifique créée en 1930 et siégeant à Bruxelles. L'IISA, avec ses deux associations spécialisées, l'Association internationale des écoles et instituts d'administration et le Groupe européen d'administration publique, a pour mission de promouvoir le développement des sciences de l'administration et l'amélioration du fonctionnement des administrations publiques à tous les niveaux. Représenté dans une centaine de pays appartenant à toutes les régions du monde, l'IISA rassemble dans le cadre de ses nombreuses activités (conférences et congrès, séminaires, groupes de travail, etc.) des chercheurs et des spécialistes des sciences de l'administration, notamment dans les domaines du droit administratif, du management public ou des pratiques administratives, ainsi que des décideurs et des praticiens. L'anglais et le français sont les deux langues officielles de l'IISA.

Nouveaux membres

Depuis 1994, l'IISA a vu croître le nombre de ses adhérents dans toutes les régions du monde. À la vingtaine de nouveaux membres collectifs s'ajoute la création de sections nationales dans les pays suivants : Argentine, Bolivie, Bulgarie, Inde, Jamaïque, Kazakhstan, Maurice, Ouganda, République de Corée, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin, Sri Lanka et Zimbabwe. L'IISA s'est également agrandi de cinq États membres, à savoir l'Afrique du Sud, le Cameroun, l'Indonésie, les Philippines et la Suisse, et de quatre organisations internationales, à savoir l'Agence de coopération culturelle et technique, la Banque interaméricaine de développement, l'Office européen des brevets et l'Instituto Centroamericano de Administración Pública.

Relations et coopération avec l'Organisation des Nations Unies

L'IISA a mis ses programmes d'activités en synergie avec ceux de l'ONU, et son action au service de cette dernière s'exerce, d'une part, de manière indirecte et générale et, d'autre part, de manière directe, à travers une coopération de plus en plus étroite avec la Division de l'économie et de l'administration publiques (Département des affaires économiques et sociales). De ce fait, l'IISA est devenu, pour cette division, un partenaire modeste mais efficace.

Action générale

Les importantes conférences organisées par les Nations Unies sur les questions majeures comme l'environnement, le développement social, la population, les droits de l'homme, les femmes, n'ont de signification que si les stratégies et les plans d'action auxquels elles donnent lieu sont mis en oeuvre par les pays membres de l'Organisation. L'IISA contribue de manière multiforme et suivie au renforcement des capacités institutionnelles et administratives indispensable à la mise en oeuvre des plans d'action issus de ces conférences,

/...

en accordant notamment un éclairage spécifique aux États et aux administrations des pays en développement et en transition. Quelques exemples :

a) Conférences internationales annuelles (400 à 600 participants de toutes les régions du monde) sur les thèmes suivants :

- i) "L'administration, le marché et le développement : réglementation ou déréglementation" (Helsinki, 1994);
- ii) "Administration et société : la réponse administrative à la mondialisation et aux changements socio-culturels" (Doubaï, Émirats arabes unis, 1995);
- iii) "De nouveaux défis pour l'administration du XXI^e siècle : fonction publique performante et administration publique décentralisée" (Beijing, 1996);
- iv) "Le citoyen et l'administration" (Paris, 1998);

b) Groupes de travail récents sur les thèmes suivants :

"L'ombudsman"; "Droits de l'homme et administrations publiques"; "La place de la femme dans la vie publique au niveau de la prise de décision"; "Relation entre la réforme administrative et l'amélioration de la gouvernance"; "Administration et fonction publique internationales";

c) Séminaires sur les thèmes suivants :

- i) "La capacité institutionnelle en matière de changement et de soutien des politiques publiques" (Dakar, 1992; Kingston, 1994);
- ii) "Le rôle des organisations non gouvernementales dans la stratégie de développement national" (Kuala Lumpur, 1992; Le Caire, 1993; Bloomington, Indiana, 1995);
- iii) "À quelles conditions la décentralisation permet-elle un progrès de la démocratie locale?" (Nida, Lituanie, février-mars 1995; Cracovie, Pologne, 11-15 septembre 1995; Riga, Lettonie, 20-24 septembre 1995; Varsovie, 7-10 septembre 1995 et 1er-3 février 1996);
- iv) "Impact des réformes économiques des années 80-90 sur la situation des femmes en Afrique" (Accra, 22-25 juillet 1996);
- v) "Gestion des réformes du secteur public" (Yaoundé, Cameroun, 21-23 octobre 1996; Gaborone, Botswana, 28-30 octobre 1996);
- vi) "Productivité et efficacité dans le secteur public : décentralisation pour l'amélioration des services publics" (Bandung, Indonésie, avril 1997);
- vii) "Vers une nouvelle administration publique : les leçons de l'expérience internationale" (Mussoorie, Inde, 2-4 juin 1997);

- viii) "La gestion de la fonction publique dans les pays de l'Union européenne et en Amérique latine" (Saint-Jacques-de-Compostelle, Espagne, 22-23 septembre 1997);
 - ix) "La réforme de la justice interne des organisations internationales" (Bruxelles, 1er-3 octobre 1997);
 - x) "Corruption administrative et politique" (Ankara, 15-17 octobre 1997).
- d) Publications

Toutes ces activités donnent lieu à des publications largement diffusées. En voici quelques exemples :

i) Administration nationale

La place de la femme dans la vie publique et dans la prise de décision (L'Harmattan, France, 1994);

Droits de l'homme et administrations publiques (Ets Bruylant, Belgique, 1997);

Transformations in Social Security Systems (IOS Press, Pays-Bas, 1997);

Accountability in Public Service : Who Answers What? When? and How? (IISA, 1995);

Les administrations qui changent : innovations techniques ou nouvelles logiques? (PUF, 1996);

Administration et société; la réponse administrative à la mondialisation et aux changements socio-culturels, (Ets Bruylant, Belgique, 1995);

Can Government Learn? (Transaction Publishers, États-Unis, 1994).

ii) Administration internationale

The Pensions of International Civil Servants (Ets Bruylant, Belgique, 1994);

La couverture médicale dans la fonction publique internationale (Ets Bruylant, Belgique, 1998).

iii) Publications conjointes de l'IISA et du Département des services d'appui et de gestion pour le développement

Administrative Reforms : Country Profiles (Nations Unies, 1997);

Public Administration and Development : Improving Accountability, Responsiveness and Legal Framework (publié conjointement par l'IISA et les Nations Unies, 1997).

Actions spécifiques directes

L'IISA participe à presque toutes les conférences des Nations Unies ayant trait à l'administration publique et au développement. Grâce à son expérience de plus de 60 ans, il contribue de manière significative à la préparation et/ou à l'animation de ces conférences.

Réunions des groupes d'experts en administration publique et finances

Participation active, tantôt du Président (1997), tantôt du Directeur général (1995, 1996, 1998) et de plusieurs experts suggérés par l'IISA et appartenant à ses réseaux.

Reprise de l'Assemblée générale sur l'administration et le développement

L'IISA a joué un rôle actif dans la préparation de cette réunion, dans le cadre du comité technique préparatoire dont il était membre et où il était représenté par son Directeur général. Il a pu faire bénéficier les Nations Unies de ses réseaux d'experts et de ses méthodes scientifiques. L'IISA a été par ailleurs le principal organisateur du colloque professionnel ayant précédé la reprise de l'Assemblée générale et dont le thème était "Contribution à une réévaluation de l'administration publique dans le développement, responsabilités publiques et privées : éléments de doctrine et de méthodologies" (New York, 1996).

Conférence de Thessalonique (Grèce) sur le thème "La fonction publique en transition : renforcement de son rôle, niveau professionnel et valeurs morales"

Participation du Directeur général, notamment en qualité de modérateur du panel "Administration et société civile".

Des panels ont en outre été organisés conjointement dans le cadre des grandes conférences de l'IISA sur les thèmes suivants :

- a) "Le rôle de la coopération internationale dans le domaine du développement institutionnel et des réformes administratives" (Doubai, 1er-5 juillet 1995);
- b) "La reconstruction et la gestion des politiques publiques et de l'administration en Afrique pour le XXIe siècle : défis et opportunités" (Beijing, 8-11 octobre 1996);
- c) "Les expériences nationales de réformes administratives" et "Transformations des administrations : mécanismes facilitant la participation du public à l'administration" (Québec, 14-17 juillet 1998);
- d) "Les Nations Unies : un demi-siècle d'expérience, bilan et perspective, pistes pour l'avenir" (Paris, 7-11 septembre 1998).

7. ASSOCIATION DU DROIT INTERNATIONAL

(Statut consultatif spécial, accordé en 1947)

Introduction

L'Association du droit international (ADI), dénommée à l'origine Association pour la réforme et la codification du droit des nations, a été fondée à Bruxelles en 1873. Conformément à ses statuts, elle a pour but l'étude, l'explication et l'avancement du droit international, public et privé, l'étude du droit comparé, la formulation de propositions en vue de régler les conflits de lois et d'unifier le droit, et la recherche de la compréhension et de l'entente entre les nations.

Les activités de l'Association sont organisées par le Conseil exécutif, assisté du secrétariat de son siège de Londres. Les membres, actuellement au nombre d'environ 4 200, sont répartis entre les bureaux situés dans l'ensemble du monde. Depuis le dernier rapport au Conseil, des bureaux ont été créés à Sri Lanka, en Slovénie, au Portugal, dans diverses îles du Pacifique, à Malte, au Guatemala, en Nouvelle-Zélande et en Estonie. Le nombre de bureaux à la fin de 1997 était de 50.

Objectifs

L'Association cherche à réaliser ses objectifs principalement grâce aux activités de ses comités internationaux, qui agissent dans divers domaines du droit international, public et privé, et qui établissent des rapports sur les sujets examinés, et grâce aux conférences qui ont lieu tous les deux ans dans différentes régions du monde et auxquelles les membres ont l'occasion de débattre des rapports et, le cas échéant, d'adopter des résolutions, dont beaucoup présentent un intérêt pour les organes et les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations et qui leur sont donc communiquées. Jusqu'à présent, 67 conférences ont eu lieu, dont deux durant la période visée par le présent rapport (Buenos Aires, 1994, et Helsinki, 1996).

Activités

À la suite des conférences de 1994 et 1996, l'Association a présenté les documents suivants :

a) Premier rapport du Comité de l'extradition et des droits de l'homme, accompagné de recommandations sur les considérations en matière de droits de l'homme ayant à voir avec l'extradition et les procédures connexes (adressé au neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ainsi qu'à d'autres organismes qui s'occupent des questions de répression de la criminalité internationale);

b) Rapport du Comité du droit de l'espace, accompagné de l'Instrument international de Buenos Aires pour la protection de l'environnement contre les dommages causés par les débris spatiaux (adressé au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales);

c) Rapport final et résolution du Comité du patrimoine culturel, accompagné du projet de convention de Buenos Aires sur la protection du patrimoine culturel sous-marin (adressé à l'UNESCO, pour examen par le Conseil exécutif);

d) Rapport final du Comité de l'immunité des États, accompagné des projets d'article révisés d'une convention sur l'immunité des États (adressé aux organisations internationales et autres organismes concernés);

e) Rapport final et résolution du Comité de la garantie des droits de l'homme internationaux (adressés aux gouvernements nationaux, aux organisations internationales et non gouvernementales concernées et à d'autres organismes intéressés);

f) Rapport du Comité des litiges civils et commerciaux internationaux, accompagné du texte des principes relatifs aux mesures conservatoires (adressé à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et à la Conférence sur le droit international privé de La Haye);

g) Deuxième rapport du Comité des aspects juridiques du développement durable (adressé à la Commission du développement durable, à la CNUCED, au PNUE, à l'OMC, à la Banque mondiale et à d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées);

h) Premier rapport du Comité du droit et de la pratique internationaux en matière de droits de l'homme, intitulé "Les conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme : comment faire face à la crise de leur mise en oeuvre" (adressé au Secrétaire général, en prévision de la réunion des présidents des organes de suivi des traités de l'ONU, et à différents membres de ces organes, ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme, à la Commission de la condition de la femme et à l'Assemblée générale);

i) Rapport et résolution du Comité des personnes déplacées, accompagnés du projet de préambule et de principe (adressés pour information et observations au Représentant spécial du Secrétaire général pour les personnes déplacées dans leur propre pays ainsi qu'au HCR, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, à la Commission des droits de l'homme, au Comité international de la Croix-Rouge et à d'autres organisations régionales et non gouvernementales concernées).

Autres activités concernées

Durant les années considérées et en ce qui concerne la Décennie des Nations Unies pour le droit international, l'Association a poursuivi son projet relatif à la détermination d'une bibliothèque de base, c'est-à-dire un ensemble de livres de droit international à présenter aux nouveaux États indépendants ou aux pays en développement qui pourraient ne pas en disposer, de façon à favoriser le développement du droit international. La distribution des publications retenues est prévue pour l'année 1998.

Outre les conférences biennales de 1994 et 1996, l'Association a tenu les conférences régionales suivantes : a) première conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique (Taipei, mai 1995), où des communications ont été présentées et

discutées sur des sujets divers, notamment le droit international de la mer, les droits de l'homme et le problème des variantes régionales, les tendances et le règlement des différends en matière de propriété intellectuelle, et les questions juridiques relatives à la protection de l'environnement dans la région; b) première conférence régionale en Fédération de Russie (Moscou, septembre 1997), où les sujets débattus ont notamment été les questions de droit international relatives à la Communauté d'États indépendants, le droit international et la coopération internationale contre le terrorisme, et la Fédération de Russie et le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Tout au long de la période considérée, l'Association a maintenu ses contacts habituels avec le Conseil international des sciences sociales, et certains de ses membres ont, comme les années précédentes, mis en oeuvre diverses activités en coopération avec l'ONU, notamment la participation aux réunions et manifestations placées sous l'égide des Nations Unies, de ses organismes et de ses organes subsidiaires. Le Directeur des études de l'Association a présenté une communication au Colloque des Nations Unies sur le développement progressif et la codification du droit international, qui s'est tenu à New York les 28 et 29 octobre 1997 et à l'occasion duquel a été célébré le cinquantième anniversaire de la Commission du droit international. Cette communication paraîtra dans les actes du Colloque.

Publications

La principale publication de l'Association est le rapport de la conférence biennale, qui contient les rapports des comités internationaux et le compte rendu des débats en session de travail, ainsi que le texte des résolutions adoptées. Ce rapport est distribué gratuitement aux membres donateurs de l'Association et vendu à de nombreuses bibliothèques et librairies. Des exemplaires en sont remis gratuitement à l'ONU à New York et à bon nombre d'organismes des Nations Unies à l'étranger, ainsi qu'à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

L'Association publie aussi un bulletin semestriel (juin et décembre), qui est distribué gratuitement à tous les membres et qui figure sur un site Web.

À la fin de 1997, l'Association a annoncé la création de son propre site Web :

<http://www.ila-hq.org>

Le secrétariat du siège de l'Association peut également être contacté par courrier électronique à l'adresse suivante :

secretariat@ila-hq.org

8. LIGUE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

(Statut consultatif spécial, accordé en 1950)

Introduction

La Ligue internationale des droits de l'homme, fondée en 1942, s'efforce depuis plus de 50 ans de porter les questions relatives aux droits de l'homme à l'attention de la communauté mondiale par le biais de l'ONU. S'appuyant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui est sa plate-forme, elle aide ses partenaires aux États-Unis et à l'étranger à soulever ces questions à l'ONU et dans d'autres organisations multinationales. Elle est dotée du statut consultatif auprès du Conseil depuis les premiers temps de l'Organisation et est également accréditée auprès de l'Organisation internationale du Travail, du Conseil de l'Europe et de la Commission africaine des droits de l'homme.

La Ligue est une organisation non gouvernementale sans but lucratif, qui n'accepte des fonds d'aucun gouvernement ni organe gouvernemental. Elle est financée par ses adhérents et par des contributeurs.

La Ligue a un réseau d'une trentaine de membres affiliés dans le monde, avec lesquels elle cherche à faire valoir les droits de l'homme par le biais de l'ONU. Elle a aussi un certain nombre de partenaires avec lesquels elle travaille sur des projets précis. Elle publie régulièrement des bulletins sur ses activités et donne des informations sur certaines situations relatives aux droits de l'homme.

Chaque année, pendant que l'Assemblée générale est en session, la Ligue tient, à l'intention du personnel de l'ONU et des ONG, une série de réunions d'information bihebdomadaires sur des sujets qui ont à voir avec la Troisième Commission.

Deux membres du personnel de la Ligue représentent celle-ci à toutes les réunions et séances d'information qui ont lieu sur les droits de l'homme au Siège de l'ONU à New York. La Ligue envoie aussi des représentants aux réunions de l'ONU à Genève et ailleurs.

Participation aux travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires ou à des conférences

La Ligue cherche depuis longtemps à promouvoir les activités de l'ONU et à faire progresser les droits de l'homme par son intermédiaire. Entre 1994 et 1997, dans le cadre de ces efforts, elle a participé chaque année aux travaux permanents de la Commission des droits de l'homme. Chaque année également, elle a assisté, avec certains de ses membres affiliés, aux débats de la troisième Commission sur les questions relatives aux droits de l'homme et à ceux de la Commission de la condition de la femme, dans la ligne des activités menées durant la période 1991-1993 et les périodes précédentes. Elle a aussi pris part à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993) et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995).

Des représentants de la Ligue ont assisté aux sessions du Comité des droits de l'enfant (1996-1997) et du Comité pour l'élimination de la discrimination à

/...

l'égard des femmes (1994-1997), présentant à ces occasions des exposés oraux et écrits (1994-1997).

La Ligue a aussi présenté des communications orales et écrites à la Commission des droits de l'homme et à sa Sous-Commission des droits de l'homme (1994-1997), sur des situations relatives aux droits de l'homme et sur l'intolérance religieuse. Elle présente des rapports de pays aux membres du Comité des droits de l'homme (1995, 1997).

La Ligue a continué de présenter régulièrement des exposés écrits au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (1994, 1995, 1997).

Elle organise fréquemment des conférences sur des sujets se rapportant à l'ordre du jour de l'ONU avant et pendant les grandes réunions sur les droits de l'homme, afin de réunir des experts du domaine, des représentants auprès de l'ONU et du personnel de l'Organisation. Ces réunions ont, par exemple, porté sur les sujets suivants :

- a) Liberté de confession et de croyance (New York, 1993);
- b) Lutte contre la violence à l'égard des femmes (New York, 1993);
- c) Droits des femmes, en préparation de la Conférence de Beijing (New York, 1994);
- d) Les droits de l'homme et les médias (Genève, 1995);
- e) Responsabilité pour les violations des droits fondamentaux de la femme (1995);
- f) Droits de l'enfant (New York, 1966);
- g) Traite des femmes (Moscou, 1997).

La Ligue communique régulièrement au Centre pour les droits de l'homme les renseignements obtenus à travers ses missions et projets et par son réseau de membres affiliés et partenaires, y compris au mécanisme spécialisé (groupes de travail sur la torture, les disparitions et la détention arbitraire, et rapporteurs spéciaux pour divers sujets et pays). Elle a communiqué en particulier de la documentation au Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance (1995-1997) et au Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse (1995-1997), qu'elle a aussi aidé à rencontrer des organisations religieuses non gouvernementales (1996-1997).

Coopération avec les organes et institutions spécialisées des Nations Unies

La Ligue soutient depuis longtemps les efforts faits par l'UNICEF et le Secrétaire général pour donner à l'ONU davantage de moyens de militer en faveur des enfants, notamment ceux qui sont pris dans des conflits armés. Grâce à sa

conférence de 1996 et aux réunions de suivi qu'elle a eues avec le personnel de l'ONU, elle a soutenu la nomination en 1997 de l'Assistant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants dans les conflits armés. Elle a soutenu le protocole facultatif sur la participation des enfants aux conflits armés et a présenté un exposé écrit avec ses propositions à la Commission des droits de l'homme en 1997.

Des représentants de la Ligue ont participé aux consultations qui ont eu lieu au siège à propos du statut des ONG, et un responsable de la Ligue a représenté celle-ci au Comité des droits de l'homme de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO).

Des représentants de la Ligue ont assisté aux réunions du comité préparatoire chargé de rédiger les statuts de la Cour pénale internationale. Un représentant de la Ligue a assisté régulièrement aux réunions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (1994-1997), et un autre était présent à la sixième session plénière du Conseil consultatif professionnel et scientifique international consacrée à la criminalité (1996).

Mise en oeuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Depuis des dizaines d'années, la Ligue s'attache à "défendre les défenseurs" en aidant ceux qui militent pour les droits d'autrui. Elle s'est réunie avec des hauts fonctionnaires de l'ONU et des dirigeants d'ONG pour promouvoir l'adoption de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, qui a eu lieu à la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, en 1998.

9. MOUVEMENT INTERNATIONAL POUR L'UNION FRATERNELLE ENTRE LES RACES ET LES PEUPLES

(Statut consultatif spécial, accordé en 1953)

Buts et objectifs

Le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples a été créé en 1952 avec les objectifs suivants :

- a) Affirmer l'unité de la nature humaine;
- b) Affirmer l'égalité fondamentale de toutes les races, de tous les peuples et de toutes les cultures et agir pour le progrès d'une véritable communauté internationale;
- c) Affirmer l'efficacité des valeurs spirituelles pour favoriser la compréhension et la collaboration entre les peuples, bien que le Mouvement ne soit pas confessionnel;
- d) Rejeter toute méthode inspirée par la haine, sa doctrine étant une doctrine de paix dans la justice et l'amour;

e) Promouvoir les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis sa création, le Mouvement a étendu son influence, et il compte actuellement des membres individuels et collectifs en Asie, en Afrique, en Amérique et en Europe. Durant la période considérée, il a accru le nombre de ses membres, qui se trouvent désormais dans 35 pays. Il est exclusivement financé par leurs cotisations annuelles, et ces recettes augmentent avec le nombre des membres.

L'Assemblée générale du Mouvement qui a eu lieu en août 1997 a élu les nouveaux membres du Conseil d'administration pour un mandat de quatre ans. Un plan d'action général a été adopté, avec pour axe principal l'élimination du racisme et la promotion des droits de l'homme et de la paix. Les activités du Mouvement sont reliées à celles de l'ONU dans le domaine de la promotion de l'égalité entre les races et de la paix.

Participation aux conférences mondiales

Comme le Mouvement avait pris une part active à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993, il a aussi participé aux conférences mondiales organisées par l'ONU durant la période 1994-1997.

À la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire en 1994, des représentants du Mouvement ont pris part aux divers exposés, ateliers et consultations de la Conférence elle-même, ainsi qu'aux activités parallèles des ONG.

Au Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, des représentants du Mouvement ont pris part au sommet lui-même et aux activités des ONG.

Durant la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Mouvement a pris une part active aux réunions qui ont eu lieu à New York, Amman, Dakar et Vienne. À la Conférence et au Forum des ONG, le Mouvement était représenté par ses représentants d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe, qui ont fait plusieurs déclarations et communications relatives au racisme lors du Forum. Ils ont échangé des expériences, établi des réseaux et agi comme groupe de pression. Le Mouvement était également présent à la Conférence elle-même grâce à son statut consultatif.

Activités relatives aux droits de l'homme

Le Mouvement assiste régulièrement aux sessions de la Commission des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires, la Sous-Commission des droits de l'homme et la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

Entre 1994 et 1997, le Mouvement a fait des déclarations sur les droits de l'homme à propos de la situation dans les pays suivants : Haïti, Guinée équatoriale, République du Congo, Algérie, Rwanda, Éthiopie et Soudan. Il a soulevé la question de l'enlèvement et de la disparition d'enfants en Argentine aux sessions des deux organes. Il a également fait des interventions sur le droit au développement et l'élimination de la pauvreté en tant que droits

/...

fondamentaux de la personne. Il a évoqué l'effet de la dévaluation du franc CFA sur la pauvreté et la situation économique en Afrique de l'Ouest. Et il a exprimé à la Commission sa position sur la transition de l'Afrique du Sud vers la démocratie, sujet auquel il porte un intérêt particulier.

Le Mouvement a assisté à la session de la Commission de la condition de la femme qui s'est tenue à New York, réaffirmant le principe de l'indivisibilité des droits de l'homme. Il prend une part active à la promotion de la femme en faisant des déclarations, en agissant comme groupe de pression et en établissant des réseaux.

Le Mouvement participe à des activités liées à la Convention relatives aux droits de l'enfant. Il publie des déclarations sur la mise en oeuvre de cet instrument et participe à des ateliers sur les enfants dans les situations de conflit, le travail des enfants et la situation des petites filles.

Coopération avec les institutions spécialisées

Grâce à ses relations particulières avec l'UNESCO, le Mouvement a pris part à une conférence sur la paix, le développement et la tolérance, qui s'est tenue du 5 au 8 octobre 1994. Il a aussi suivi les sessions ordinaires de l'UNESCO et y a communiqué ses observations. Il a publié des informations sur la consultation entre l'OMS et les ONG qui a eu lieu en février 1998 à Dakar.

Activités communes avec d'autres ONG

Le Mouvement est membre du Comité des ONG concernant les droits de l'homme. Il prend part aux réunions ordinaires consacrées à la question de la discrimination raciale au sein du Comité de la condition de la femme, organe subsidiaire du Comité des ONG concernant les droits de l'homme. Il coordonne un groupe de travail sur les pratiques traditionnelles qui affectent les femmes et les enfants. Il a cherché activement à créer une sensibilisation au problème des mutilations génitales féminines en tant que forme de violence à l'égard des femmes. Le groupe de travail se compose de 26 ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Le Mouvement continue à militer, avec d'autres ONG concernées, en faveur des petites filles qui subissent le rituel de la mutilation. Il établit des rapports d'activité, qu'il présente régulièrement au Comité de la condition de la femme. Il est aussi membre du Comité d'ONG pour le développement.

Publications

Le Mouvement publie quatre fois par an un bulletin en anglais et en français. Les sujets traités sont notamment les suivants :

- a) Les sessions de la Commission des droits de l'homme et de ses sous-commissions;
- b) Nouvelles de l'UNESCO;
- c) La situation au Rwanda;
- d) Nouvelles de l'UNICEF;

- e) Les droits des femmes;
- f) La paix;
- g) La Conférence internationale sur la population et le développement;
- h) La question de Palestine;
- i) Démocratie et paix;
- j) Culture et développement;
- k) La situation des petites filles;
- l) Les migrations;
- m) Habitat II;
- n) Lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables.

Le bulletin fait partie de la contribution du Mouvement aux efforts déployés pour faire connaître les activités de défense des droits de l'homme menées par le système des Nations Unies. Comme les membres du Mouvement sont très dispersés, cette information est vitale, surtout pour ceux qui n'ont pas l'occasion de suivre les conférences internationales et les décisions qui y sont prises. Le bulletin est également distribué au Secrétariat de l'ONU et aux institutions spécialisées.

Consultations avec le Secrétariat de l'ONU

Des consultations ont lieu régulièrement avec le Bureau de liaison entre l'ONU et les ONG à Genève et à New York, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires de départements organiques tels que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Division de la promotion de la femme et l'UNICEF.

Formation

Le Mouvement a organisé une session de formation sur l'importance des ONG dans le processus de mondialisation, notamment l'édification d'alliances avec les associations locales qui sont directement touchées par les réalités économiques actuelles. Cette session a réuni à Genève une trentaine de participants de 15 pays. Le chef du Bureau de liaison avec les ONG a été invité à faire un exposé sur les mécanismes, les opérations et les activités de l'ONU. Les relations de travail entre l'ONU et les ONG ont également été expliquées et débattues.

Le Mouvement compte poursuivre ses efforts en faveur de la paix, de la justice et de la compréhension entre les peuples, en collaboration avec l'ONU et les autres ONG.

10. ORGANISATION INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES
FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

(Statut consultatif spécial, accordé en 1981)

Objectifs et principes

Le but de l'organisation est humanitaire et repose sur le principe de l'égalité en dignité et en droits de tous les êtres humains et de tous les peuples. Les principes et objectifs plus précis de l'organisation sont ceux qu'énonce la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'organisation utilise tous les moyens légitimes qui peuvent contribuer à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale partout dans le monde et organise les efforts déployés à cette fin pour assurer une plus grande efficacité, notamment par les moyens suivants :

a) Elle recueille des informations et réalise des études et des ouvrages de référence sur le racisme en général et en assure la diffusion;

b) Elle aide à faire prendre conscience du problème du racisme et des dangers qu'il représente pour la communauté humaine, la dignité humaine et la paix mondiale, par le biais de publications, conférences, séminaires et autres moyens;

c) Elle réaffirme les valeurs morales et humaines de l'égalité et de la justice sans discrimination;

d) Elle met au jour le lien entre le racisme, le colonialisme et l'impérialisme;

e) Elle coopère avec les ONG et appuie les efforts faits par elles pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale;

f) Elle met en oeuvre toute autre activité susceptible d'améliorer la compréhension entre les peuples sur la base de l'égalité et de la dignité de tous les êtres humains. Elle accorde par exemple de temps à autre des bourses à des étudiants diplômés et décerne un prix international pour une meilleure compréhension entre les peuples.

Activités

Comme elle le fait depuis une vingtaine d'années, l'organisation continue de mener à bien un certain nombre d'activités et de projets, souvent en coopération avec l'ONU ou avec d'autres ONG qui s'occupent des droits de l'homme et de l'élimination de la discrimination raciale. Elle axe toutes ses activités sur la réalisation des objectifs de l'ONU en luttant contre la discrimination dans tous les domaines. Les activités menées durant la période considérée ont été les suivantes :

a) L'organisation a tenu des séminaires et des conférences sous les auspices communs d'universités, d'ONG et de l'ONU, consacrés au racisme et à la discrimination raciale en général ainsi qu'à l'autodétermination des Palestiniens et aux droits et à la situation des peuples autochtones, qui ont eu

/...

lieu à Genève, au Moyen-Orient, à New York, à Vienne, à Washington, en Amérique latine, au Canada, etc.;

b) Elle a participé, par des interventions orales et écrites, à plus de 200 conférences et séminaires organisés par des ONG et par les organismes de l'ONU;

c) Elle a participé à la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, septembre 1994);

d) Elle a participé à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (Istanbul, juin 1996);

e) Elle a participé à un séminaire international sur la démocratie, la discrimination et le terrorisme (New Delhi, juillet 1996);

f) Elle a participé à toutes les sessions de la Commission des droits de l'homme de 1994 à 1997;

g) Elle a participé à toutes les sessions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de 1994 à 1997, notamment au titre des points de l'ordre du jour consacrés à l'autodétermination, au racisme et à la discrimination raciale, à la décolonisation et aux violations des droits de l'homme dans toutes les parties du monde;

h) Elle a participé aux colloques annuels des ONG sur la question de Palestine de 1994 à 1997;

i) Elle a siégé au Sous-Comité sur le racisme, la discrimination raciale et la décolonisation;

j) Elle a été et est encore membre du Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine;

k) Elle a été et est encore membre du Comité des ONG concernant les droits de l'homme;

l) Elle a été et est encore membre de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;

m) Elle a publié et continue de publier un bulletin semestriel contenant des sections d'information sur les activités récentes de l'ONU;

n) Elle a communiqué des informations aux organes de l'ONU, et notamment aux comités et groupes de travail qui s'occupent de questions particulières liées au racisme et à la discrimination raciale, et présenté des observations et des rapports à de nombreux hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU ainsi qu'aux rapporteurs spéciaux et au Haut Commissaire aux droits de l'homme;

o) Elle a organisé un groupe d'experts sur les obstacles au droit au logement lors d'une conférence sur le logement durable dans les pays

industrialisés, qui s'est tenue sous les auspices communs de l'ONU et de diverses ONG (New York, 1er et 2 octobre 1990);

p) Elle a aidé à organiser une mission en Palestine chargée d'enquêter sur des questions liées à la Campagne internationale contre les évictions forcées menée par Habitat en 1990-1991;

q) Elle a été invitée à participer au groupe d'experts sur les droits de l'homme d'une conférence sur le droit au logement des autochtones (Sudbury, Ontario, 13-16 août 1990);

r) Elle a participé à l'organisation d'une séance d'information et d'une projection vidéo sur le thème "Jérusalem : une occupation incrustée dans la pierre?" et a donné des interviews sur Jérusalem et les implantations à six agences de presse, journaux et stations de radio et de télévision durant Habitat II;

s) Son Secrétaire général, Anis Al-Qasem, a rédigé, sur la demande de l'Organisation de libération de la Palestine après la signature de la Déclaration de principes, un projet de loi fondamentale pour la nouvelle entité palestinienne, qui mettait l'accent sur les droits de l'homme et la primauté du droit sur la base de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des deux Pactes internationaux;

t) Un membre de son Conseil exécutif, M. T. Ataov, à qui le Président Yasser Arafat avait décerné une médaille d'honneur lors d'une conférence internationale organisée par l'Université du Bophuthatswana, a reçu un certificat en reconnaissance de ses publications, conférences et autres activités en faveur des droits des populations autochtones d'Afrique. M. Ataov avait organisé des cours sur l'Afrique à l'Université d'Ankara et rédigé un manuel de 750 pages intitulé African National Liberation Movements. Cet ouvrage de grande ampleur traite de la question de la libération depuis 1918 jusqu'à nos jours, en l'analysant pays par pays ainsi qu'au niveau du continent. Il ne s'agissait là que d'une partie des activités plus larges de M. Ataov, qui a notamment mis la dernière main à une étude de l'UNESCO sur la discrimination en tant que source de conflit. Il a aussi aidé à organiser une mission en Bosnie-Herzégovine et a exercé les fonctions d'observateur international lors des élections nationales et provinciales pakistanaises de 1997, où il a rendu compte d'une affaire grave de discrimination contre les 22 millions de réfugiés Mohajir;

u) Un autre membre du Conseil exécutif, M. Charles Roach, a organisé en juin 1993 une réunion régionale du Mouvement panafricain à Toronto, à laquelle ont participé des représentants de l'Angola, du Nigéria, du Guyana, des Bahamas et des États-Unis;

v) Un autre membre du Conseil exécutif, M. Elmer Berger, a achevé un ouvrage intitulé Peace for Palestine, qui présente un bilan complet et une image fidèle des 50 années de lutte pour les droits des Palestiniens;

w) L'organisation a reçu du Secrétaire général de l'ONU le Prix du messenger de la paix;

x) Elle a poursuivi ses efforts des années précédentes, en se concentrant plus particulièrement sur la Palestine, l'Afrique du Sud, l'ex-Yougoslavie, les populations autochtones et les minorités.

Les publications de l'organisation ont porté sur les sujets suivants :

- a) La démolition des maisons et autres bâtiments palestiniens par les autorités israéliennes;
- b) Les armes et l'infiltration d'Israël en Amérique latine;
- c) Droits des Palestiniens et racisme institutionnalisé d'Israël;
- d) Chronique du racisme institutionnalisé : Israël en Palestine;
- e) Débat sur le sionisme et le racisme;
- f) Faits relatifs au sionisme et au racisme;
- g) Application des principes de lutte contre l'apartheid au Moyen-Orient;
- h) Droit international et organisations d'autochtones dans le domaine du logement et de l'habitat;
- i) Planification nationale, programmes de développement et groupes autochtones;
- j) Orientation religieuse et racisme;
- k) Jérusalem et les implantations;
- l) La question de Jérusalem après la fin de la guerre froide.

L'organisation envoie régulièrement ses publications ainsi que son bulletin Without Prejudice (Revue internationale sur la discrimination raciale), ses études et rapports spéciaux, ses notes d'information et ses bulletins aux bureaux des Nations Unies ainsi qu'à 2 000 ONG et bureaux et organismes nationaux et internationaux. Elle diffuse en permanence des informations sur les activités de l'ONU et le rôle qu'elle y joue, ainsi que sur les contacts qu'elle entretient tout au long de l'année avec l'Organisation.

11. ORGANISATION INTERNATIONALE DES EMPLOYEURS

(Statut consultatif général, accordé en 1947)

Présentation

Fondée en 1920, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) est la seule organisation qui représente les intérêts des employeurs au niveau international dans le domaine social et le domaine du travail. Elle a comme

membres 126 organisations nationales d'employeurs réparties dans l'ensemble du monde. Sa mission est la suivante :

a) Défendre les intérêts des employeurs au niveau international, notamment à l'OIT. L'OIE, qui agit comme porte-parole des employeurs, cherche à faire en sorte que les politiques sociales internationales ne compromettent pas la viabilité des entreprises. Elle fait également office de secrétariat du groupe des employeurs à la Conférence internationale du Travail, au Conseil d'administration du BIT et à toutes les réunions qui se rapportent à l'OIT;

b) Promouvoir la libre entreprise et son développement. L'OIE a pour objectif d'influer sur les politiques et les programmes de coopération technique de l'OIT afin que, au niveau national, des entreprises puissent voir le jour et fonctionner sans être entravées par les rigidités d'une législation et d'une réglementation détaillées. L'une de ses grandes priorités est de créer à l'OIT une mentalité bienveillante à l'égard de l'entreprise;

c) Aider à la création et au renforcement des organisations d'employeurs au niveau national. L'OIE participe activement à la création et d'organisations représentatives des employeurs et à leur renforcement, surtout dans les pays en développement et les pays qui sont en train de passer à l'économie de marché;

d) Faciliter la transmission d'informations et d'expériences aux organisations d'employeurs. L'OIE agit comme organe permanent de liaison pour les échanges de vues et d'expériences entre les employeurs du monde entier et elle est le canal reconnu de communication et de défense du point de vue des employeurs dans toutes les organisations internationales.

Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires

Durant la période considérée, l'OIE a été représentée aux sessions ordinaires du Conseil à New York et à Genève.

Coopération avec les organismes des Nations Unies

Organisation internationale du Travail

Du fait de son statut consultatif à l'OIT, l'OIE est restée étroitement associée à toutes les activités de cette institution spécialisée des Nations Unies, assistant à la Conférence internationale du Travail, aux réunions du Conseil d'administration et aux autres réunions tripartites en qualité d'organe de coordination et de secrétariat du groupe des employeurs.

Durant la période considérée, elle a accordé une attention particulière, entre autres, aux initiatives visant à réformer les structures de l'OIT et à adopter une nouvelle politique de l'organisation au sujet des normes, ainsi qu'à son action dans le domaine de la discrimination, de l'élimination du travail des enfants et de l'assistance technique aux organisations d'employeurs. L'OIE a aussi été très active au premier Forum des entreprises, qui s'est tenu en 1996. Grâce à sa participation au Conseil d'administration de l'OIT, elle suit en permanence l'ensemble des activités de l'ONU qui relèvent de la compétence de l'OIT.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Le représentant permanent de l'OIE à Vienne a assisté à toutes les réunions du Conseil du développement industriel de l'ONUDI. L'OIE s'intéresse en particulier aux activités de formation de la main-d'oeuvre industrielle et aux activités sectorielles de l'ONUDI.

Diffusion d'informations

L'OIE publie un bulletin intitulé The Free Employer, destiné à rendre compte périodiquement des activités qui revêtent une importance particulière pour ses membres.

Participation aux conférences des Nations Unies

Outre les réunions mentionnées ci-dessus, des représentants de l'OIE ont participé aux conférences ci-après, qui se sont tenues sous l'égide de l'ONU ou en liaison avec elle :

- a) Conférence ministérielle de l'OMC (Singapour, 1996);
- b) Commission du développement social (New York, février 1997);
- c) Réunion consultative du PNUE avec des associations de commerce et d'industrie (Paris, juin 1994-1997);
- d) Première, deuxième et troisième réunions préparatoires du Sommet mondial pour le développement social (New York, 1994 et 1995);
- e) Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, mars 1995);
- f) Commission de l'investissement international et des sociétés transnationales (Genève, avril 1995);
- g) Séminaire de la Banque mondiale consacré à la promotion du dialogue sur les questions relatives au travail (Washington, mai 1996);
- h) Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (Istanbul, juin 1996);
- i) Séminaire de l'Organisation internationale pour les migrations consacré aux migrations (Genève, avril 1997);
- j) Séminaire du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Centre pour les droits de l'homme consacré à l'immigration, au racisme et à la discrimination raciale (Genève, mai 1997).

Profil des membres

L'OIE compte actuellement 126 fédérations dans 122 pays (34 en Afrique, 32 aux Amériques, 24 en Asie et 36 en Europe).

12. UNION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS

(Statut consultatif spécial, accordé en 1949)

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies : facilitation des transports

L'Union internationale des transports routiers a pris une part active aux réunions annuelles du Comité des transports intérieurs et du Groupe de travail principal des transports routiers de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Ses contributions écrites et orales ont essentiellement porté sur les questions suivantes :

a) Abaissement des obstacles non tarifaires dans le transport routier international :

- i) Présentation de propositions et d'un film vidéo sur la facilitation du passage des frontières en Europe centrale et orientale (1995-1998);
- ii) Présentation de propositions visant à alléger les problèmes de visa pour les chauffeurs professionnels employés dans les transports internationaux (1995-1998);
- iii) Contribution à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, sous les auspices de la CEE;

b) Harmonisation fiscale : présentation d'une analyse comparative de l'harmonisation fiscale dans le secteur des transports routiers européens et propositions à ce sujet (1997-1998);

c) Accords et conventions des Nations Unies :

- i) Action en faveur de l'adoption et de la mise en oeuvre concrète d'un instrument juridique multilatéral des Nations Unies relatif aux transports routiers en Europe centrale et orientale, notamment dans les nouveaux États indépendants (1995-1998);
- ii) Présentation de projets d'amendement à la Convention relative au contrat de transport international de voyageurs et de bagages par route (1995);
- iii) Présentation d'un examen et de remarques au sujet d'une proposition de révision de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route concernant l'utilisation de l'échange de données informatisé (1996);
- iv) Contribution à l'élaboration d'un projet de révision de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (1997);
- v) Présentation d'un projet de révision de la résolution d'ensemble sur le transport routier (1998);

- d) Assistance aux pays en transition :
- i) Aide à la création d'associations professionnelles de transports routiers comme partenaires de négociation avec les gouvernements locaux (1995-1996);
 - ii) Organisation de séminaires et conférences sur les aspects de la transition et de la coopération entre l'Est et l'Ouest dans le domaine du transport (1995-1998);
 - iii) Publication de deux éditions du Manuel de l'Union sur l'harmonisation européenne de la législation dans le domaine du transport routier (résumé des lois sur le transport routier dans les pays de l'Union européenne et de l'Europe centrale et orientale) (1996 et 1998).

Transports routiers internationaux

L'Union est chargée de veiller à l'application quotidienne de la chaîne de garantie de la Convention TIR. Elle joue un rôle actif et essentiel en la matière grâce à ses rapports sur l'évolution du régime TIR et aux propositions qu'elle présente afin de l'améliorer et de le maintenir. Elle a aussi participé intensivement à la mise en oeuvre de la recommandation du Comité administratif de la Convention TIR datée du 20 octobre 1995 en mettant en place un réseau informatique reliant plus de 46 administrations douanières et associations de transport locales, et elle transmet des données à toutes les administrations douanières au moyen d'un logiciel spécialisé. Elle financera la Commission de contrôle TIR en 1999-2000 (à hauteur d'environ 550 000 dollars).

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies : sécurité routière

L'Union a suivi les travaux du Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière de la CEE, assistant à ses réunions, informant les membres de sa propre Commission sur la sécurité routière des travaux du Groupe et définissant avec elle les positions à défendre au Groupe.

L'Union a aussi appelé l'attention des représentants sur ses propres travaux dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'interface entre les chauffeurs de véhicules commerciaux et les autres usagers de la route, en publiant, respectivement en 1995 et 1997, des brochures destinées à être distribuées en grand nombre aux jeunes automobilistes et aux conducteurs de deux-roues. Elle met actuellement la dernière main à un programme de gestion de la sécurité routière destiné aux opérateurs de transports routiers (passagers et marchandises).

La mise au point définitive de l'Accord concernant le contrôle technique périodique des véhicules dans le transport international a été la bienvenue pour des raisons de sécurité et de concurrence internationale loyale.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies : transport international des marchandises dangereuses par route

L'Union a contribué, par des ressources humaines et financières, à la restructuration de l'accord conclu dans ce domaine, qui entrera en vigueur en 2001.

Elle a pris l'initiative d'élaborer un catalogue afin d'harmoniser l'examen des chauffeurs qui transportent des marchandises dangereuses. Ce catalogue est utilisé dans la plupart des 33 pays signataires.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies : transport combiné

L'Union a commandé un inventaire des technologies de transbordement dans le transport intermodal, qui a été mis à la disposition de la CEE et a suscité des réactions très favorables. Sur sa suggestion, la question de la fiabilité des transports internationaux sera désormais étudiée.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies : construction des véhicules

L'Union a préconisé la mise en place de diagnostics à bord des véhicules afin que les performances des moteurs soient optimales à tout moment.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies : développement durable

Action 21

Pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'Union a élaboré une charte pour le développement durable, fondée sur les principes énoncés dans Action 21, notamment aux chapitres 27 et 30. Ce texte a été approuvé par le PNUE ainsi que par le Secrétaire général de la Conférence, qui a présidé en 1996 à Budapest le Congrès mondial de l'Union consacré au développement durable.

Conférence de la Commission économique pour l'Europe consacrée aux transports et à l'environnement

La charte de l'Union a ensuite été développée en un plan d'action pour le secteur des transports routiers, qui indique en détail les mesures concrètes à prendre pour parvenir au développement durable et qui a été présentée à la Conférence des transports et l'environnement que la CEE a tenue à Vienne en novembre 1997, point d'orgue de la contribution de l'Union comme membre actif du comité préparatoire depuis sa création en 1994.

Forum de l'industrie du PNUÉ

L'Union continue de jouer un rôle actif dans les réunions annuelles entre le PNUÉ et l'industrie, organisées pour échanger des vues et des idées sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs communs en matière écologique, économique et sociale.
